

# La Société des Gens de Baignade

## pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

---

Québec, le 14 mars 2008.

Madame Louise Lapointe  
Présidente - Arrondissement de La Cité  
Ville de Québec

**Objet : demande de rendre public un document de 2004 portant sur le bassin Louise.**

---

Madame la présidente,

Nous demandons instamment aux élu(e)s de l'Arrondissement de La Cité de rendre accessible au public un document préparé par l'Administration de la Ville vers la fin de 2004 et portant sur le réaménagement du bassin Louise. À l'époque, le maire Jean-Paul L'Allier avait demandé de concevoir un aménagement à la tête du bassin respectant trois conditions : le maintien de l'intégrité de la fonction de marina, la construction d'une salle de spectacle (*Phénix*) et enfin l'insertion d'une fonction balnéaire.

Le contenu de cette étude a été largement évoqué par M. Fernand Martin, Directeur de l'Aménagement, Francine Bégin, Division du design urbain, de l'architecture et du patrimoine, André Plante et Louis-Daniel Brousseau, architectes, lors d'une réunion tenue avec la Société des Gens de Baignade le 11 janvier 2005. Le compte-rendu de cette réunion se trouve sur internet: [www.gensdebaignade.org/DecisiondesAutorites\\_Premierepartie2004-2005.pdf](http://www.gensdebaignade.org/DecisiondesAutorites_Premierepartie2004-2005.pdf). On suggère de porter attention aux Conclusions préliminaires, en page 12.

D'une part, l'Administration municipale refuse de rendre public ce document (voir p. 2). D'autre part, le réaménagement à grand frais des abords du bassin Louise a procédé sans aucune consultation.<sup>1</sup> Les fonctionnaires de la Ville, du Port, de Parcs Canada, de la CCNQ et de la Société du 400<sup>e</sup> ont fait consensus sur un point : **mettre la population devant un fait accompli**. À ce propos, on lira le procès-verbal d'une réunion tenue le 13 juillet 2005, notamment les points 4, 5 et 6 : [www.gensdebaignade.org/DecisionsdesAutorites\\_Deuxiemepartie2005.pdf](http://www.gensdebaignade.org/DecisionsdesAutorites_Deuxiemepartie2005.pdf). La Ville y était représentée par Serge Viau et le gouvernement du Québec par Jean Jobin (alors prêté à la Commission de la capitale nationale).

### **Bassin Louise : pourquoi une telle opacité ?**

Ce document appartient à la population qui l'a payé avec ses taxes. Aucune propriété privée n'est ici en cause. Aucune raison *apparente* n'empêche ce rapport d'être rendu public. Pourquoi une telle opacité dès qu'il s'agit du bassin Louise, si l'intérêt public y a été bien servi ?

---


<sup>1</sup> La Ville y a consacré 2.5 millions \$ (contrat au Groupe Macadam s'élevant à 2 570 161,50 \$ ((CE-2006-1720), incluant l'éloignement de la piste cyclable du plan d'eau. Le gouvernement Fédéral y a investi plus de 8 millions \$. Au total, une douzaine de millions \$ d'aménagements littoraux en plein centre-ville sans que la population n'ait pu donner son avis de quelque façon que ce soit.

Nous apprécions hautement votre collaboration habituelle et espérons une réponse positive de votre part ainsi que des autres élu(e)s de l'Arrondissement de La Cité.

Veillez agréer, madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Léonce Naud*

c.c. Élu(e)s de l'Arrondissement de La Cité  
Agnès Maltais, députée de Québec à l'Assemblée nationale  
Fernand Martin, Directeur de l'Aménagement

 Service du greffe et des archives

**L'Administration refuse de rendre ce rapport public.**

Le 31 janvier 2008

Monsieur Léonce Naud  
872, Turnbull, app. 2  
Québec (Québec) G1R 2X3

N/Réf. : 08 01 14 93

**Objet : Rapport préparé par la Ville de Québec et la Commission de la Capitale Nationale en 2005 et portant sur l'aménagement de la Place du 400<sup>e</sup>**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande parvenue à notre bureau le 14 janvier 2008 concernant l'obtention de renseignements relatifs à l'objet cité en rubrique, nous vous informons qu'en vertu des articles 47 paragraphe 3 et 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* dont copie est jointe en annexe, nous vous invitons à communiquer avec la Commission de la Capitale nationale, 525, boulevard René-Lévesque Est, R-C., Québec G1R 5S9 au numéro de téléphone (418) 528-0773.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès,

Line Trudel, avocate

/mb  
p.j.

2, rue des Jardins, bureau 214, Québec (Québec) G1R 4S9  
Téléphone : (418) 641-6411 poste 4911 Télécopieur : (418) 641-6357  
www.ville.quebec.qc.ca